

Forums pour les consommateurs

Temps de dépistage: contrôle THC dans le sang

Par Profil supprimé Posté le 14/02/2016 à 09h54

Bonjour, je viens vers vous car j'ai beau faire le tour des fils de discussions je trouve pas complètement la réponse à ma question.

En juin 2015 j'ai été contrôlé positif au cannabis au volant j'ai fait une prise de sang qui a donné suite à un jugement correctionnel (passage devant un procureur) qui a prononcé une peine de 6 mois de suspension de permis de conduire ainsi que 600€ d'amende celle-ci étant "une proposition de peine", j'ai refusé et donc fais appel à un avocat pour le futur jugement.

Cependant n'ayant rien à cacher à personne j'ai expliqué à mon avocat et donc à vous aussi que je n'est arrêté de fumer du cannabis depuis.... (sauf pendant un mois avant le premier jugement au cas où mais j'ai pas tenu par la suite) Le problème étant que pour le prochain jugement je me suis engagé personnellement d'arrêter de fumer et passé une prise de sang qui sera bien sûr négative.

Ma question et la suivante, combien de temps va-t'il me falloir arrêter de fumer pour que tout ce passe bien sur mes résultats? En espérant que je tiens le coup par la suite...

Merci d'avance pour vos réponses.

3 réponses

Moderateur - 19/02/2016 à 15h45

Bonjour reptilechris,

Vous demandez combien de temps avant l'examen sanguin vous devriez arrêter de fumer pour que le résultat soit négatif. La réponse est : très probablement quelques heures sauf si vous êtes un usager régulier et assez intensif de cannabis depuis une longue période. Dans ce dernier cas le THC peut être dépisté un plus longtemps (jusqu'à 30 jours exceptionnellement) chez certaines personnes mais pas chez toutes non plus.

Cependant j'attire votre attention sur la situation dans sa globalité et j'aimerais connaître votre position sur le sujet. En effet, vous avez été dépisté positif au volant et vous êtes en cours de jugement pour cela. En vous lisant je comprends que vous n'avez pas vraiment l'intention d'arrêter ou que vous pensez peut-être que vous ne pouvez pas. Si vous voulez connaître le temps de dépistage c'est surtout pour montrer patte blanche au tribunal. Mais alors pensez-vous reprendre le cannabis comme avant après ? Pensez-vous vous remettre à conduire après avoir fumé lorsque vous aurez récupéré votre permis de conduire ?

Cordialement,

le modérateur.

Profil supprimé - 21/02/2016 à 12h11

Bonjour, pour être honnête je suis un consommateur régulier auparavant je fumer 10 a 15 joint par jours au fil du temps j'ai diminué mes consommation a en venir à une moyenne de 5/jour je tente encore de réduit mais cela est d'être facile... mon but final serait d'arriver à 1 voir deux le soir dans mon lit tranquillement ensuite pour ce qui de fumer et conduire ensuite pour être franc encore une fois sa va faire environ 10 ans que je fume des j...ts et sa ne ma pas porté plus préjudice et quand je voit le taux d'accident des pays voisins ou le cannabis au volant et légal comparé aux nôtres ont cherché ou est l'erreur mais bon...

Moderateur - 26/02/2016 à 10h07

Bonjour,

Tout d'abord bravo pour vos efforts de réduction. Si vous le souhaitez un Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) peut vous aider à réduire. C'est gratuit et vous trouverez le Csapa le plus proche de chez vous dans notre rubrique "Adresses utiles" :

<http://www.drogues-info-service.fr/Adresses-utiles>

Pour ce qui est de la législation, comme le philosophe Pascal l'a dit, "vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà". Mais actuellement vous vivez en-deçà des Pyrénées où conduire en ayant fait usage de stupéfiants est interdit. Plusieurs autres pays ont interdit cela aussi, la France n'est pas seule. Une étude réalisée il y a quelques années, l'étude SAM, avait démontré que l'usage simple du cannabis présentait un sur-risque d'accident par rapport à la non consommation mais que ce risque était bien moindre qu'avec l'alcool. Pour l'instant la science n'a pas trouvé d'indicateur fiable, comme il en existe un avec l'alcool, pour établir la dangerosité du cannabis au volant. Par conséquent le législateur a retenu le critère de la présence du cannabis dans le sang ou la salive (en test de confirmation).

Comme vous avez déjà été attrapé pour ce problème je vous recommande la prudence. Si vous fumez un ou deux joints le soir assurez-vous de ne pas conduire pendant 6-8 heures après cette consommation. Si vous êtes de nouveau interpellé pour la même raison la justice sera probablement encore plus sévère avec vous, même si vous avez, de votre point de vue, réduit votre consommation. Vous estimez peut-être que le cannabis ne vous a pas porté préjudice jusqu'à présent mais pourtant la sanction que vous avez eue pour conduite en ayant fait usage de cannabis est bien un préjudice qui découle de cette consommation, même s'il a été créé de toute pièce par la loi.

Cordialement,

le modérateur.